

Calcul du droit réel communal

Le système repose sur un mécanisme global d'affectation des deux enveloppes dites de "droit commun" du FPIC.

L'enveloppe communautaire (A) pour son montant dit "de droit commun" sera affectée, dans l'ordre de priorité :

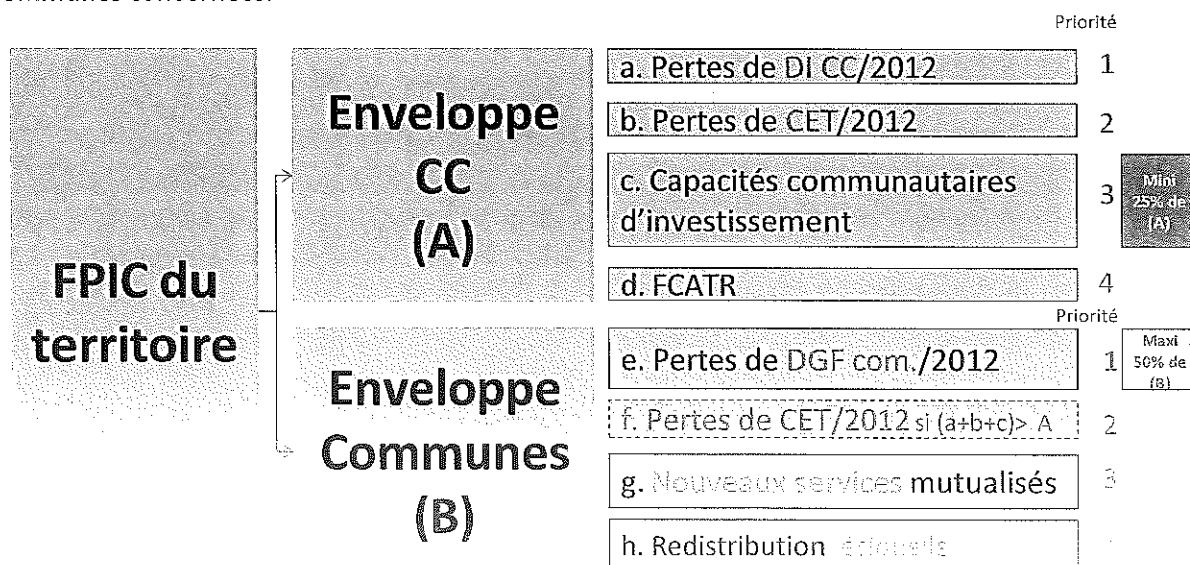
- A la couverture des pertes de dotation d'intercommunalité cumulées entre l'exercice considéré et 2012 (a).
- A la couverture des pertes de CET cumulées entre l'exercice considéré et 2012 (b).
- Et, selon l'arbitrage du Conseil Communautaire rendu dans le cadre du Budget Primitif, aux capacités communautaires d'investissement (c) et aux capacités communales d'investissement par le biais d'un abondement du FCATR (d).

Le montant affecté à la sous enveloppe (c) ne peut être inférieur à 25 % du total de l'enveloppe (A).

L'enveloppe communale (B) pour son montant dit "de droit commun" sera affectée, dans l'ordre de priorité :

- A la couverture des pertes de DGF communale cumulées entre l'exercice considéré et 2012 (e).
- A la couverture (f) des pertes de CET cumulées entre l'exercice considéré et 2012 qui ne peuvent être couvertes par l'enveloppe (A), c'est à dire lorsque la somme de (a) + (b) + 25%(A) est supérieure à (A).
- Au financement des nouveaux services mutualisés tels qu'ils seront définis par le Conseil Communautaire (g).
- A une redistribution générale résiduelle entre toutes les communes (h) selon la clé de répartition de l'enveloppe communale dite « de droit commun ».

Le montant affecté à la sous enveloppe (e) ne peut être supérieur à 50 % du total de l'enveloppe (B) Lorsque ce plafond est atteint, le taux de compensation global est ajusté pour l'ensemble des communes concernées.



Répartition du FPIC entre Communes membres							
Code INSEE	Nom communes	Répartition du FPIC entre Communes membres			Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
		Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun			
53004	AMPOIGNE	0		2 110		2 110	
53006	ARGENTON-NOTRE-DAME	0		806		806	
53014	AZE	0		5 121		5 121	
53029	BIERNE	0		2 263		2 263	
53062	CHATEAU-GONTIER	0		28 849		28 849	
53063	CHATELAIN	0		1 774		1 774	
53066	CHEMAZE	0		5 368		5 368	
53078	COUDRAY	0		4 158		4 158	
53089	DAON	0		1 617		1 617	
53101	FROMENTIERES	0		3 005		3 005	
53104	GENNES-SUR-GLAIZE	0		3 774		3 774	
53117	HOUSSAY	0		1 346		1 346	
53124	LAIGNE	0		3 304		3 304	
53136	LOIGNE-SUR-MAYENNE	0		3 580		3 580	
53138	LONGUEFUYE	0		774		774	
53145	MARIGNE-PEUTON	0		2 121		2 121	
53150	MENIL	0		3 550		3 550	
53172	ORIGNE	0		1 450		1 450	
53178	PEUTON	0		820		820	
53210	SAINT-DENIS-D'ANJOU	0		5 094		5 094	
53215	SAINT-FORT	0		3 399		3 399	
53231	SAINT-LAURENT-DES-MORTIERS	0		585		585	
53241	SAINT-MICHEL-DE-FEINS	0		586		586	

53254	SAINT-SULPICE								
			0					691	
			0					86 143	
	TOTAL								

*Budget Communauté de communes
Affectation Provisoire
du Résultat 2012*

	Définitif
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>MONTANTS</u>
Dépenses engagées non mandatées	5 659 628,48 €
	5 659 628,48 €
Recettes restant à réaliser (recettes juridiquement certaines)	1 523 995,76 €
Excédent cumulé fin 2012	<u>6 024 743,12 €</u>
TOTAL RECETTES à encaisser	7 548 738,88 €
Besoin de financement de l'exercice	-1 889 110,40 €
Provisions rocades cumul à financer	3 150 000,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL	1 260 889,60 €
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>MONTANTS</u>
Excédent de fonctionnement CUMULE fin 2012	6 985 599,50 €
Affectation à la section d'investissement	-1 260 889,60 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER EN 2013	5 724 709,90 €

Budget Lotissements industriels
Affectation provisoire
du Résultat 2012

SECTION D'INVESTISSEMENT

MONTANTS

Excédent reporté de 2011	36 696,02 €
Recettes d'investissement	843 303,98 €
Dépenses d'investissement	<u>-554 790,42 €</u>
Excédent à reporté en 2013	<u>325 209,58 €</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT

MONTANTS

Recettes de fonctionnement	683 180,42 €
Dépenses de Fonctionnement	-850 399,71 €
Excédent reporte de 2011	<u>0,00 €</u>
Déficit de Fonctionnement 2012 à reporté en 2013	<u>-167 219,29 €</u>

Budget LEADER COT
Affectation provisoire
du Résultat 2012

<u>SECTION D'INVESTISSEMENTS</u>	<u>MONTANTS</u>
Recettes d'investissement de 2012	1 039,72 €
Excédent reporté de 2011	1 213,99 €
Dépenses d'investissement de 2012	-5 134,20 €
BESOIN DE FINANCEMENT	2 880,49 €

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>MONTANTS</u>
Recettes de Fonctionnement 2012	168 608,77 €
Excédent reporté de 2011	56 776,88 €
Dépenses de Fonctionnement 2012	-176 280,52 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-2 880,49 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER EN 2013	46 224,64 €



Le vote des taux

Proposition de maintien des taux 2012 pour la fiscalité 2013

	Base estimée	Taux reconduits	Produit estimé Budget 2012
Taxe d'habitation *	27 831 100 €	13,61%	3 787 813 €
Taxe foncière P. bâties *	24 057 400 €	4,35%	1 046 497 €
Taxe foncière P. non bâties *	2 922 700 €	9,72%	284 086 €
CFE	8 390 000 €	24,05%	2 017 795 €
			<u>7 136 191 €</u>
	Arrondi à		<u>7 137 000 €</u>

* L' estimation prend en compte la base 2012 majorée de :
+1.8% au titre de la révision annuelle de l'Etat

